

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
ET A LA MISE EN PLACE DE SERVITUDES DANS UNE BANDE DE 100 M**

**PROJET DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX D'AMIANTE
LIÉ À DES MATÉRIAUX INERTES INTÈGRES**

Lieu-dit « Broncole » - BORGO

Société « CICO Carrière »

DURÉE DE L'ENQUÊTE : du 22/10/2021 au 08/11/2021

SIÈGES DE L'ENQUÊTE ET LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairies de Borgo et de Lucciana.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Madame Caroline DE LUCIA, recevra le public en mairies de Borgo et de Lucciana, selon les modalités suivantes :

- vendredi 22 octobre 2021 de 09 h à 12 h , mairie de Borgo
- mercredi 27 octobre 2021 de 14 h à 17 h , mairie de Lucciana (1045 Corso Lucciana)
- mercredi 3 novembre 2021, de 14 h à 17 h, mairie de Lucciana (1045 Corso Lucciana)
- lundi 8 novembre 2021, de 14 h à 17 h, mairie de Borgo.

Monsieur Pierre-Olivier BONNOT, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Borgo et de Lucciana, dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 58 45 45 pour la mairie de Borgo et 04 95 38 33 94 pour la mairie de Lucciana).

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique dans les mairies de Borgo et de Lucciana, pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-icpe-r108.html>).

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2674>.

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, dans les mairies de Borgo et Lucciana, et par voie électronique, (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le 8 novembre 2021 à 17 h.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société « CICO Carrière », lieu-dit « Broncole » - 20290 Borgo (tél : 04 95 36 01 70).

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.